

LA RÉFORME TERRITORIALE

ou COMMENT L'ETAT ORGANISE L'UN DES PLUS GRANDS PLANS DE LICENCIEMENTS !

La réforme territoriale, c'est quoi ???

DE SARKOZY À HOLLANDE ... une belle continuité !

Cette réforme, engagée en **2010** avec la loi de Réforme des Collectivités Territoriales (**RCT**) s'est poursuivie en **2014** avec la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (**MAPTAM**) (28.1.2014). Le Projet de loi de **délimitation des régions**, adopté en décembre 2014, fixe le nombre de régions à 13 au 1.1.2016 (au lieu de 22). Enfin, le projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (**NOTRe**) prévoit une redistribution des compétences entre collectivités locales et certains services de l'Etat.

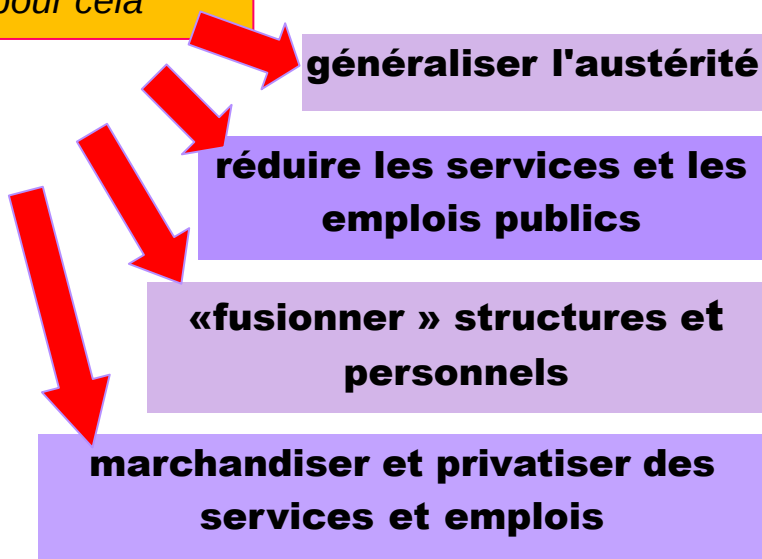
Cette réforme ne pose pas uniquement la question de l'organisation et des missions confiées aux collectivités territoriales : elle est porteuse d'un changement de forme de l'Etat, c'est à dire de son organisation politique, de son rôle, de ses relations avec les territoires et les citoyens.

*Dans tous les ministères, dans toutes les collectivités une même règle :
l'opacité, la désinformation, le déni de démocratie!*

**Un seul objectif : 65 milliards d'euros
en moins !**

Et, pour cela

Aux 15 milliards d'€ de baisse de la dépense publique au titre de la loi de finances 2014, le « pacte de responsabilité » prévoit une **nouvelle ponction de plus de 50 milliards d'€ d'ici 2017**, au détriment de toute l'action publique, de la Sécurité Sociale, de l'Etat (et de ses opérateurs), des collectivités.



Création des métropoles, fusion des régions diminuées de moitié, dévitalisation puis disparition des conseils départementaux à l'horizon 2020, concentration, fusion des structures de coopérations intercommunales, disparition progressive des communes...

Combien de milliers de suppressions de postes ?

➤ **Réforme de l'Etat** : c'est une mutation sans précédent qui touchera toute la vie sociale. Le gouvernement met en cause l'un des fondements républicains : l'Etat a pour rôle de garantir l'égalité de traitement, notamment au travers de règles nationales. Or, les différents textes octroient aux régions un « pouvoir réglementaire » renforçant leur autonomie et ouvrent la voie à des lois « à géométrie variable » selon des intérêts locaux ! Par exemple, la région aurait la faculté d'organiser le service de l'emploi « à titre expérimental »... Et Pôle Emploi ?

➤ **Réforme territoriale** : il s'agit de mettre les « territoires » à l'heure de la compétition européenne et mondiale. Les métropoles seront le fer de lance de cette nouvelle organisation. Pour le gouvernement, il s'agit d'adapter l'échelon local, les intercommunalités et l'échelon régional aux règles concurrentielles de l'économie capitaliste.

➤ **Réorganisation de l'Etat territorial** : il s'agit d'organiser les régions autour des métropoles. 13 métropoles font 13 régions.

➤ **Revue des missions** : pour le gouvernement, il s'agit de procéder au tri des missions. Ce que l'on garde comme « fondamental », ce que l'on abandonne, ce que l'on transfère au privé... Le rôle de l'Etat change : fini l'Etat garantissant l'égalité de traitement ! Cette revue des missions devra également déterminer leur niveau pertinent d'exercice : le schéma de réorganisation sera proposé par le ministre de l'intérieur à la fin du premier trimestre 2015 !

➤ **Les Maisons de services au public et les Maisons de l'Etat** constitueraient des « points de contact » de proximité pour les usagers...

Rouen-métropole regroupe 71 **communes** dont elle assure depuis le 1er janvier, de plein droit, les missions portant sur les zones d'activité, l'urbanisme, les réserves foncières, la voirie et les espaces publics, la politique de l'habitat, service public de défense extérieure contre l'incendie, la concession de la distribution publique d'électricité et de gaz.

Et la démocratie communale ? Quels moyens resteront aux communes pour quelles missions ???

En outre, des missions jusque-là garanties par les départements doivent être également transférées aux métropoles

Voirie départementale

Depuis 10 ans, la voirie a été transférée de l'Etat aux Départements. Demain, la voirie se trouvant sur le territoire de la métropole sera transférée à la métropole. « Le reste » demeure au Département

Musées des antiquités et Corderie Vallois. Actuellement gérés par le Département, ils passeront à la métropole (par convention)

Ports départementaux

Les ports de Fécamp et du Tréport doivent être transférés au 1.1 2017 « aux collectivités dans le ressort desquelles elles sont situées » si...celles-ci le demandent !

Services routiers non urbains dont transports scolaires

Jusque-là garantis par le Département, ils seront confiés à La région qui *peut* en déléguer l'organisation à des collectivités, entreprises, associations...

Autres missions départementales transférables aux métropoles:

fonds de solidarité logement, service public départemental d'action sociale, programme départemental d'insertion, aide aux jeunes en difficulté, prévention spécialisée, personnes âgées et action sociale, tourisme, culture, équipements et infrastructures destinés à la pratique du sport...

Conséquences : Opacité totale pour les citoyens, mise à mal de l'égalité de traitement sur le territoire et de la réponse sociale à des besoins vitaux, éloignement des interlocuteurs locaux...

Ils sont devant le fait accompli, désinformés, mis en concurrence : tout est fait pour tenter de les empêcher de s'organiser collectivement avec leurs syndicats

Et les personnels ?

Cette réforme est faite pour diminuer les dépenses publiques, donc les emplois statutaires : sur fond d'économies et de coupes budgétaires à la demande de Bruxelles, ce qui est visé, c'est

- la concentration de crédits sur les aides aux entreprises (Régions, métropoles)
- la suppression de dépenses sociales et de solidarité territoriales (départements)
- une nouvelle baisse de dotation de 11 mds d'€ aux collectivités
- la fermeture tous azimuts de services publics : Etat, Département, hospitaliers, protection sociale...
- **des milliers de suppressions d'emplois**

Comment ?

- **départs en retraite non remplacés** : la fonction publique de l'Etat, territoriale et hospitalière, verra partir en retraite **37 000 de ses 150 000 agents** actuellement en activité en Haute Normandie (l'INSEE). Les plus nombreux concerneraient la territoriale : 41% des départs !
- **Le statut ne protège pas les contractuels** : l'Etat chiffre à 5000 les postes ainsi supprimés, soit 230 en moyenne dans chaque région
- **les postes évalués comme constituant des « doublons »** (fonctions supports : **services informatiques, direction ressources humaines, gestion des payes...**) **seront supprimés**
- **mise en cause des acquis** (temps de travail, déroulements de carrière, régime indemnitaire...)
- **Les agents considérés comme « en surnombre » lors des transferts** seront reversés aux centres de gestion (transformés en « pôle emploi » de la fonction publique), en « attente d'affectation » voire en « disponibilité sans solde »



- **Mobilité forcée, mises à disposition...**
- **polyvalence professionnelle et géographique**
- **insécurité des parcours professionnels**
- **instabilité des missions et des fonctions** : les délégations de compétences ont une durée limitée !
- **risques liés à l'exercice du travail sous double autorité** hiérarchique et fonctionnelle
- **éloignement du service public**
- **inégalité de traitement sur le territoire...**

Pour répondre à l'injonction européenne de chasse aux dépenses publiques, **le gouvernement veut imposer toutes les formes de mutualisation** entre les services de l'Etat, les services des collectivités locales, les prestataires privés, en les fusionnant, supprimant, regroupant au sein de structures hybrides, agences, GIP, guichets uniques, maisons de services au public, etc...

Le gouvernement ferme les services publics, éloigne les usagers. La continuité, l'égalité et la neutralité garanties par l'Etat sont liquidées. Il invente de nouvelles « structures » polymorphes. La mise en place de « maisons de l'Etat » organise la mutualisation des services, la suppression de milliers de postes, la polyvalence, et la mise en cause du statut de fonctionnaire.

SUBTIL !

Des « MAISONS DE SERVICES PUBLICS » aux « MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC »

Déjà en 1995, la LOADT (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire) prétend «garantir une égalité entre les territoires tout en améliorant la qualité de service et réaliser des économies d'échelle» (quel paradoxe !). Revisitée en 2000, le gouvernement affirme alors le regroupement de collectivités publiques et d'organismes « à mission de service public ». Sont alors créées (sur le papier) des « maisons de services publics », regroupant dans un même lieu des « services » assurés par les agents des différents organismes concernés. En 2006, ces maisons de services publics deviennent « relais services publics » avec un agent d'accueil chargé de la coordination entre les différents opérateurs et un budget de fonctionnement alloué par l'Etat de 10 000€ (aucune trace des résultats de ce dispositif).

Arrêté du 5 mars 2014 : le gouvernement vise, d'ici 2017, la création de 1000 « maisons de services au public », qui pourront être de **gestion privée**, avec de « supers agents » en **CDD ou contrats aidés**, polyvalents des organismes encore publics représentés (*pôle emploi, Caf, CPAM, CARSAT, EDF, SNCF, GDF, la Poste), « formés » par une **immersion d'1/2 journée à 2 jours** dans ces mêmes organismes « afin de comprendre les pratiques et l'offre de service » !!! En mutualisant « les outils de dématérialisation partageables », financées par les collectivités locales et territoriales, les opérateurs partenaires*, et, cerise sur le gâteau, la vente de produits locaux, **leur lieu d'accueil privilégié** sera LA POSTE, « pour répondre à ses obligations de présence territoriale » définies par la loi du 20 mai 2005 qui précise que «**pas plus de 10% de la population d'un département ne peut se trouver éloignée d'une poste**»...

C'est ce que le gouvernement appelle « un dispositif au service de l'égalité des territoires » !

La CGT exige l'abrogation de ces réformes et le retrait du projet de loi NOTRe qui portent la liquidation des services publics pour tous !

Loin de « simplifier » les services publics, ces textes créent les métropoles, les pôles métropolitains, les pôles d'équilibres territoriaux ! Ils n'ont comme objectif que de fermer les services, de les mettre en concurrence et de supprimer des milliers de postes !

La CGT estime que cet arsenal constitue une déclaration de guerre contre la démocratie, contre l'égalité de traitement, par l'éloignement du service public, par la privatisation et la marchandisation, par le morcellement et l'éloignement des lieux de décisions !

Ce qui se prépare c'est un gigantesque plan de licenciements !

Nous exigeons

- le maintien de tous les services et postes, de tous les contrats, et un plan d'urgence de titularisation,
- l'arrêt des restructurations,
- l'abandon de tous les projets visant à confier aux régions la formation, la livrant ainsi à la pression du patronat,
- des informations complètes à tous les agents,
- des garanties statutaires et l'augmentation des salaires

Le 19 mai 2015, l'Union départementale CGT organise une journée d'études sur ces questions pour débattre et construire la nécessaire mobilisation de tous !

